



ADEPALE

Paris, le 3 octobre 2023

LE GOUVERNEMENT DOIT PROTÉGER LES PME ET LES ETI FRANÇAISES DE L'ALIMENTATION DANS LEURS NÉGOCIATIONS COMMERCIALES AVEC LA GRANDE DISTRIBUTION

Si l'ADEPALE, association des PME et ETI françaises de l'alimentation, soutient l'objectif du Gouvernement et des Parlementaires d'accélérer le calendrier des négociations commerciales des marques nationales, l'association s'oppose à la mise en place de seuil pour nos PME et ETI transformatrices de filières agricoles et de la pêche.

À l'occasion des discussions à l'Assemblée nationale, l'ADEPALE demande la suppression des seuils de mise en place des négociations commerciales (150 millions de chiffre d'affaires) afin d'éviter tout risque de distorsion de concurrence entre les acteurs fabricants des produits similaires.

L'ADEPALE propose également un décalage de calendrier de 15 jours (30 janvier au lieu du 15 janvier) afin de permettre une discussion plus approfondie avec la grande distribution sans remettre en cause l'objectif d'un avancement de ces négociations commerciales.

Enfin, au sujet de la discussion qui va s'ouvrir au-delà du projet de loi sur l'opportunité de négociations commerciales permanentes, l'ADEPALE souhaite rappeler que les PME et les ETI de l'alimentaire ont besoin d'un cadre de négociation pour mettre en place un plan pluriannuel d'investissement cohérent avec les objectifs de transition alimentaire et de décarbonation voulue par les consommateurs et les pouvoirs publics.

Jérôme Foucault, Président de l'ADEPALE précise "*nous sommes rassurés que la Ministre Olivia Grégoire ait bien pris en compte notre demande d'une équité entre les grandes entreprises internationales d'une part et nos PME et ETI qui transforment près de la moitié de notre production agricole française d'autre part.*"

L'enjeu est que les spécificités de nos entreprises - employeurs dans les territoires ruraux, 1er débouché pour nos agriculteurs, marges faibles, besoins d'investissements colossaux, pilier de la souveraineté alimentaire - soient mieux comprises et mieux appréhendées. Défendre le pouvoir d'achat des Français est un objectif louable et nous le partageons tous les jours en adaptant notre offre, mais préserver une production française de produits alimentaires dans nos territoires et au plus près de nos agriculteurs, doit tout autant être élevé au rang de priorité nationale !"

À propos de l'ADEPALE, association des PME et ETI alimentaires transformateurs en France.

Au cœur de la chaîne alimentaire française, les plus de 3 000 PME et ETI représentent 56% du chiffre d'affaires (110 milliards d'euros) et 63% de l'emploi (275 000 salariés) de l'industrie agroalimentaire française. Aux côtés de quelques grands groupes, ces PME et ETI font vivre le tissu économique local par leur dynamisme et s'inscrivent dans la vie quotidienne des Français à travers des produits et des marques emblématiques bien connues et appréciées des consommateurs.

L'ADEPALE fédère les Entreprises du Traiteur Frais (**ETF**), la Fédération française des Industries d'Aliments Conservés (**FIAC**), les Entreprises des Glaces et Surgelés (Les **EGS**), la Fédération Nationale des Légumes Secs (**FNLS**), le Syndicat des Fabricants de Végétaux Frais Prêts à l'Emploi (**SVFPE**) et le Syndicat de la Rizerie Française (**SRF**).

www.adepale.org

Arnault, Sandra & l'équipe ADOCOM - Service de Presse de l'ADEPALE

vous remercient de votre attention.

Tél : 01.48.05.19.00. – Courriel : adocom@adocom.fr